

17 octobre 2024

John Ecker  
Président  
Fiducie du patrimoine ontarien  
10, rue Adelaide Est, 3e étage  
Toronto (Ontario) M5C 1J3

Président Ecker,

C'est avec plaisir que je vous fais part des priorités 2025-2026 de notre gouvernement pour la Fiducie du patrimoine ontarien (FPO).

Les organismes font partie du gouvernement et sont tenus d'agir dans l'intérêt de la population de l'Ontario et de s'assurer de l'utilisation optimale de l'argent des contribuables. Les organismes sont également tenus de respecter les politiques et directives gouvernementales.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes sont tenus d'aligner leurs buts, leurs objectifs et leur orientation stratégique avec les priorités et l'orientation de notre gouvernement. En tant que président, vous devez vous assurer que le plan d'affaires de la FPO démontre les plans de l'organisme pour répondre aux attentes et aux priorités gouvernementales ci-dessous et que les progrès et les réalisations sont signalés dans votre rapport annuel. La conformité à ces exigences est communiquée au Conseil du Trésor/Comité de gestion du gouvernement chaque année.

La présente lettre énonce mes attentes pour 2025-2026 à l'égard de l'innovation, de la durabilité et de l'imputabilité de la FPO par l'entremise des directives suivantes :

### **Innovation**

1. Simplifier les interactions avec les clients
2. Élargir et optimiser les offres de services numériques
3. Améliorer la satisfaction des clients
4. Partager les données avec ApprovisiOntario, sur demande, concernant les dépenses et la planification d'approvisionnement, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs pour soutenir la prise de décision axée sur les données.

### **Durabilité**

5. Renforcer la prestation des services publics en optimisant la capacité organisationnelle et en orientant les ressources existantes vers les domaines prioritaires
6. Utiliser efficacement les ressources publiques et
  - a) fonctionner dans les limites des allocations financières de l'organisme;
  - b) gérer prudemment et de manière responsable la taille de la main-d'œuvre.  
Lorsqu'un organisme exige une augmentation importante de la taille de sa main-d'œuvre, l'organisme doit fournir au ministre un plan des RH pour approbation qui fournit la justification basée sur les priorités gouvernementales ou le mandat de l'organisme

## **Imputabilité**

7. Élaborer et rendre compte des mesures de rendement axées sur les résultats afin de surveiller et de mesurer efficacement le rendement
8. Protéger les données individuelles, commerciales ou organisationnelles en gérant activement les données et la cybersécurité et en signalant les utilisations de l'intelligence artificielle
9. Signaler tous les risques élevés, y compris les plans d'atténuation efficaces
10. Harmoniser les politiques de travail hybride avec la FPO et déterminer et évaluer les occasions d'optimisation des bureaux afin de réduire l'empreinte des bureaux et de trouver des moyens de réduire les coûts
  - a) Collaborer avec l'INF pour identifier les occasions en matière d'espaces de bureau
  - b) Veiller à ce que la FPO soit conforme à la Directive du gouvernement de l'Ontario relativement aux biens immobiliers et les normes Locaux à bureaux modernes de la fonction publique de l'Ontario (OMOS).
11. Élaborer et encourager les initiatives en matière de diversité et d'inclusion qui visent à promouvoir un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié

Ce sont les engagements à l'échelle du gouvernement pour les organismes provinciaux gérés par des conseils d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour plus de détails sur chaque priorité et les mesures de rendement pertinentes qui peuvent être utilisées si des mesures ne sont pas actuellement en place.

Je joins également plusieurs priorités propres à la FPO :

### **Continuer de fournir des services clés**

La FPO assurera une harmonisation continue avec les priorités du gouvernement tout en respectant son mandat de conserver, d'interpréter et de partager le patrimoine et la riche histoire de l'Ontario. En tant que ministre responsable de la surveillance, je demande à la FPO de remplir son mandat, comme indiqué à l'article 7 de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, L.R.O. 1990, en continuant à :

1. Posséder, gérer, protéger et promouvoir efficacement un portefeuille de propriétés patrimoniales provinciales importantes;
2. Agir à titre de centre d'expertise sur la protection et la conservation des propriétés patrimoniales importantes;
3. Éduquer le public sur le rôle et l'importance du patrimoine de l'Ontario.

### **Initiative de réduction des formalités administratives**

L'initiative de réduction des formalités administratives vise à réduire les coûts et les fardeaux liés aux exigences de conformité réglementaire. Vous et la directrice générale de votre organisme avez déjà été invités à soumettre des suggestions pour améliorer les opérations de l'organisme et je suis heureux de voir la proposition présentée pour rationaliser le processus d'approbation pour l'élimination des servitudes sur des terres sans valeur patrimoniale. Je vous encourage à me faire part de vos recommandations. À ce titre, je demande à la FPO de continuer à :

4. Présenter au ministère des initiatives précises d'économies et d'autres possibilités d'efficacité.

5. Collaborer avec le ministère pour faciliter les projets visant à réduire les fardeaux sur les activités de la FPO, le cas échéant.

### **Portes ouvertes Ontario**

6. Élargir et améliorer le programme pour les Ontariens et s'assurer que Portes ouvertes Ontario est présenté comme un programme clé de la Fiducie en tant qu'organisme du gouvernement.
7. Signaler les résultats de votre travail continu et encourager l'engagement et la participation d'organismes confessionnels et d'autres lieux de culte, reconnaissant que de nombreux lieux de culte font déjà partie de Portes ouvertes Ontario.

### **Accent sur la programmation en personne et virtuelle**

8. Continuer de mettre l'accent sur les événements en personne, les commémorations ainsi que les visites et les hommages aux sites patrimoniaux.
9. Tirer parti de la technologie pour mobiliser et étendre votre portée auprès des Ontariens dans toute la province.
10. Programmation inclusive, à multiples facettes et élargie qui est offerte aux divers publics et récits de la population de l'Ontario et qui en reflète la diversité.

### **Programme des plaques provinciales**

11. Développer et tirer parti encore davantage de ce programme clé et de grande envergure pour reconnaître, célébrer et commémorer les personnes, les lieux et les événements importants de l'histoire de l'Ontario.

### **Loi sur le patrimoine de l'Ontario**

12. Fournir des renseignements, de l'expertise et des conseils au ministère sur les questions relatives à la conservation, à la protection et à la préservation du patrimoine de l'Ontario.
13. Fournir des renseignements et de l'expertise au ministère concernant la mise en œuvre des priorités gouvernementales en ce qui concerne la conciliation de pratiques saines de conservation du patrimoine et de l'atteinte des résultats clés.

### **Événements publics/Communications**

14. Le travail de la FPO est important et le conseil d'administration et la directrice générale travailleront avec le ministère et le bureau du ministre afin d'assurer la sensibilisation et la collaboration relativement aux événements à venir et aux occasions de participation du président, du conseil d'administration ou du ministre ou des adjoints parlementaires.

### **Croissance et développement économiques**

15. Possibilités de collaboration avec le ministère concernant :
  - Soutenir les efforts de croissance et de développement du gouvernement et, en particulier, son engagement à reconstruire l'économie de l'Ontario.
  - Indicateurs de rendement clés qui démontrent le mieux la valeur économique, sociale et communautaire de l'exécution par la FPO de son mandat dans le cadre du processus annuel de planification fiscale du gouvernement.

**Aborder les directives liées à l'Initiative pour les emplois dans les collectivités et à l'Initiative de centralisation des pouvoirs de gestion immobilière (CPGI)**

16. Avec la FPO identifiée comme une entité « complexe/intégrée » de la CPGI, continuer à travailler dans le processus de mise en œuvre de la phase 2 de l'initiative, au besoin.
17. Travailler à la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités, au besoin.

Lors de notre prochaine réunion, je serais heureux de discuter de ces priorités et j'ai hâte d'entendre comment elles seront reflétées dans le plan d'affaires à venir de l'organisme et dans les opérations continues de l'organisme.

Nous vous remercions, vous ainsi que vos collègues membres du conseil d'administration, de votre engagement continu envers la Fiducie du patrimoine ontarien. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour notre gouvernement et la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Nicolas Di Marco, chef de cabinet, à l'adresse [Nicolas.DiMarco@ontario.ca](mailto:Nicolas.DiMarco@ontario.ca).

Cordialement,

[SIGNATURE]

Graham McGregor  
ministre de la Citoyenneté et du Multiculturalisme

c : Helen Chimirri-Russell, directrice générale, Fiducie du patrimoine ontarien  
Nosa Ero-Brown, sous-ministre, ministère de la Citoyenneté et du Multiculturalisme  
Kristina Lauesen, directrice administrative par intérim/sous-ministre adjointe, Division des services régionaux et d'entreprise, ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux

Pièces jointes :

- Tableau des priorités gouvernementales pour le secteur des organismes